

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2012-0575/PR/MEFIP portant modification de l'arrêté n° 2007-0550/PR/MEFPP sur une attribution d'un terrain sise à l'ouest de la route de Venise au profit de la République du Rwanda.

n° 2012-0575/PR/MEFIP

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PLANIFICATION

Date de publication
8 septembre 2012

Numéro JO
n° 17 du 15/09/2012

Date du numéro
15 septembre 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

VU Le Décret n°2008-0083/PRE en date du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Economie des Finances, et de la Planification chargé de la Privatisation.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

La modification de l'arrêté n°2007-0550/PR/MEFPP portant sur une parcelle de terrain sise à l'ouest de la route de Venise et au sud du port de pêche au profit de la République du Rwanda. La superficie initiale qui été de 200 000m2 est inchangé.

Article 2

Le reste est inchangé.

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout ou besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH